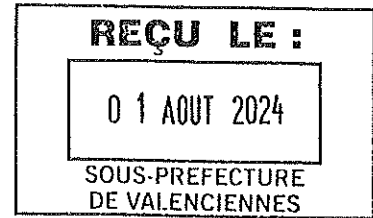


République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics
JNV/SM/CD
N°DC-2024-046

DÉCISION DU MAIRE



Objet : Notification du marché 2023-04 Réhabilitation de l'hôtel de ville à Marly

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché à procédure adaptée concernant la réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de ville

DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée auprès du BOAMP et sur le profil acheteur de la ville, de conclure le marché repris en objet dans les conditions suivantes :

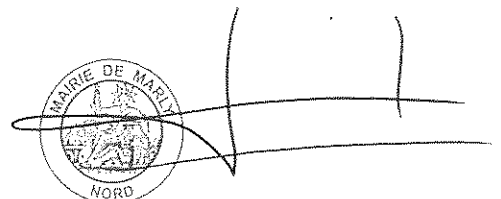
- Lot 1 : gros œuvre, démolition, désamiantage, construction attribué à la société SAS DI MUZIO CONSTRUCTION pour un montant de 92 234.84 € TTC
- Lot 2 : plaquage murs et plafond, panneaux acoustiques, mur dépliant attribué à la société SAS DI MUZIO CONSTRUCTION pour un montant de 93 230.23 € TTC
- Lot 3 : plomberie, sanitaire, chauffage attribué à la société HERVE THERMIQUE pour un montant de 37 884.07 TTC

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : 21311

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 24 juillet 2024

**Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE**



PUBLIE LE 09/08/2024